

Covid-19

m2A et Soléa intensifient leur soutien aux personnels soignants et aux déplacements professionnels

En cette période de crise sanitaire, m2A et son délégataire Soléa renforcent à nouveau les mesures destinées à soutenir le personnel soignant et plus généralement, pour les clients du réseau de transports public de l'agglomération.

Gratuité du réseau Soléa pour le personnel des établissements de santé

Après la réussite du service de transport à la demande gratuit mis en place la semaine dernière pour faciliter le déplacement des personnels soignants et des métiers en soutien, m2A décide d'étendre la mesure à l'ensemble du réseau Soléa pendant la durée de l'épidémie. Le personnel des établissements de santé sélectionnés pourra ainsi circuler gratuitement dans les bus et tramways du territoire, sur simple présentation de son justificatif de déplacement professionnel.

La liste des établissements dont le personnel est concerné est disponible sur le site de Soléa : https://www.solea.info/service_personnel_soignant

Un appel au civisme en matière d'utilisation du réseau Soléa

En cette période inédite, il est rappelé que l'utilisation des transports en commun doit être strictement liée aux déplacements professionnels et à ceux de première nécessité. Il est demandé, notamment pour ces derniers, d'éviter les heures dites « de pointe » afin de laisser la priorité aux personnes tenues de se rendre sur leur lieu de travail.

Extension générale de la validité des abonnements mensuels Soléa de mars sur avril

La mesure d'extension automatique de validité des abonnements Soléa de mars pendant le mois d'avril, initialement limitée aux abonnements mensuels « moins de 26 ans, 26/64 ans, +65 ans, Joker, et Compte Mobilité », sera également appliquée aux abonnements mensuels multimodaux Primo, Presto, Attitudes et Dual sur le territoire de l'agglomération seulement.

Les clients titulaires d'un de ces abonnements valables au mois de mars, pourront ainsi circuler en le présentant pendant le mois d'avril sur le seul réseau Soléa (jusqu'à Graffenwald pour le tram-train ; au-delà, le réseau SNCF reste payant).

Toutes les informations détaillées concernant l'extension de validité et les abonnements concernés se trouvent sur le site de Soléa : https://www.solea.info/impact_covid19

Une réflexion en cours sur les abonnements annuels Soléa

La durée du confinement liée au COVID-19 n'étant à ce jour pas connue, il est difficile à ce jour d'indiquer les mesures qui seront prises en matière d'abonnements annuels. L'information sera donnée dès la fin de la crise sanitaire.

PRESSE m2A

Nelly PRATZ-MEYER
06 49 59 00 89
nelly-pratz-meyer@mulhouse-alsace.fr

PRESSE SOLEA

Matthieu SCHOCH
06 99 08 74 43
matthieu.schoch@solea.info